



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres

Paris, le 13.1 OCT. 202

Réf : M_ADT/2025-10/32526

La ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes Handicapées

La ministre de l'Aménagement du Territoire et
de la Décentralisation

La ministre de l'Action et des Comptes Publics

A

Mesdames les Préfètes et Messieurs les Préfets
de région et de département

Mesdames les Directrices Générales et
Messieurs les Directeurs Généraux d'Agence
Régionale de Santé

Monsieur le directeur général de la CNAM
Madame la directrice générale de la MSA

Objet : Déploiement opérationnel du réseau France Santé

L'accès aux soins des Français est une priorité : dans trop de territoires, accéder à un professionnel de santé, et notamment à un médecin, relève du parcours du combattant. Le territoire français reste en effet inégalement couvert alors même que la demande de soins augmente.

1. Une dynamique territoriale déjà engagée, à amplifier sans délai

Grâce à votre mobilisation, de nombreuses actions ont été engagées et déployées depuis 2017 (élargissement puis suppression du numerus clausus pour former davantage de médecins et accueil d'un plus grand nombre de médecins formés à l'étranger, soutien à l'exercice coordonné, coopération entre professionnels, appui aux installations, déploiement de la télémedecine, mise en place de dispositifs d'aller-vers comme les medicobus), et plus récemment le pacte de lutte contre les déserts médicaux (préparation de la 4^{ème} année de médecine générale en novembre 2026 et lancement des consultations solidaires). Il faut aller plus loin, plus vite, avec une méthode renouvelée en termes d'action publique.

Le Premier ministre a annoncé, lors de son déplacement à Mâcon le 13 septembre dernier, l'engagement du Gouvernement pour **garantir à chaque Français une réponse de santé à moins de 30 minutes de son domicile** à travers le **déploiement d'un réseau France Santé constitué de 5 000 lieux de soins sur l'ensemble du territoire d'ici 2027**.

L'objectif de France Santé est de répondre à une double attente de nos concitoyens : une offre de soins plus accessible et plus lisible. Pour cela, le réseau France Santé devra permettre, dans chacun des lieux de soins France Santé, un accès à un rendez-vous médical dans les 48h et un accès immédiat à un accompagnement dans un parcours de santé.

Pour atteindre cet objectif, il faudra amplifier les dynamiques engagées localement pour reconnaître les efforts accomplis, mettre en synergie ce qui existe, renforcer l'offre existante et développer une offre de soins dans les territoires qui en sont dépourvus. Cette dynamique permettra de soutenir les professionnels de santé qui, dans

des organisations différentes, s'engagent au quotidien auprès des patients.

France Santé vise à poursuivre ces objectifs. Il constituera le nouveau réseau national de proximité en santé. Il développera, sous une bannière commune, les structures de soins de premier recours existantes ou celles à créer dans les territoires prioritaires¹ qui répondent à quelques **critères simples** garantissant une offre minimale de services communs :

- **Présence médicale et infirmière ;**
- **Ouverture cinq jours sur sept ;**
- **Consultations sans dépassements d'honoraires ;**
- **Participation à la permanence des soins ou au service d'accès aux soins.**

Le réseau France Santé s'appuiera non seulement sur des lieux de soins, mais aussi sur une **animation renforcée de la communauté de soignants**. Les actuelles Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) pourront à cet effet évoluer vers des **Communautés France Santé**. Leur rôle sera d'animer, relier et soutenir les soignants de chaque territoire. Ces communautés France Santé :

- Coordonneront les acteurs de santé autour des lieux de soins France Santé ;
- Appuieront les projets locaux (recrutement, prévention, dépistage, numérique) ;
- Et seront les relais de l'État et des collectivités pour le déploiement des services France Santé.

La troisième dimension du réseau France Santé consistera à garantir que chacun de vos territoires dispose d'une **palette de services France Santé adaptée à ses besoins et à ses spécificités locales**, tels que :

- France Santé Mobile pour couvrir les zones blanches : bus de soins et de dépistage itinérants (Aller Vers) ou pour faire venir les patients sur des lieux de soins (Ramener Vers) ;
- Accompagnement à la e-santé (Mon Espace Santé, ordonnance numérique, carte vitale dématérialisée) ;
- Campagnes locales de prévention (santé environnementale, nutrition, santé mentale) ;
- Appui en ingénierie pour les projets émergents.

Le réseau France Santé portera ainsi les grandes priorités en termes de santé publique et de prévention (vaccination, dépistages, accompagnement des patients atteints de pathologies chroniques, actions en faveur des publics prioritaires : santé des enfants, santé des femmes, personnes âgées dépendantes, prise en charge de l'obésité...) et **mobilisera les outils numériques permettant d'améliorer la prise en charge des patients** (outils de télé-suivi/télé-expertise et solutions d'intelligence artificielle améliorant la prise en charge des patients).

En résumé, ce réseau, lisible pour le public, visera à :

- Assurer un accès concret et rapide à une offre de soins de proximité en animant une communauté de professionnels de santé ;
- Valoriser les équipes de soins déjà engagées dans les territoires et reconnaître les efforts déjà accomplis ;
- Renforcer la coordination et la visibilité des dispositifs existants pour une offre de soin efficiente ;
- Déployer une nouvelle offre de soins et de services dans les territoires qui en sont aujourd'hui dépourvus, dans le prolongement du pacte de lutte contre les déserts médicaux, et notamment du dispositif « Un médecin près de chez vous ».

Le réseau France santé renforcera la collaboration entre les différents professionnels de santé avec une prise en charge pluriprofessionnelle des patients, mieux accompagnés dans leur parcours de santé.

2. Des moyens financiers nouveaux mobilisables dans vos territoires

Le Gouvernement soutiendra cette politique publique de renforcement de l'accès aux soins en **mettant des moyens nouveaux directement à disposition des territoires**. Ces crédits seront mobilisés au plus près du terrain, sous la responsabilité conjointe des agences régionales de santé et des préfets, afin de répondre rapidement et sur mesure aux besoins concrets exprimés. Des synergies entre ces financements et les actions mises en œuvre par les collectivités territoriales en matière d'offre de soins et de cadre de vie devront être systématiquement recherchées.

En pratique, **chaque structure rejoignant le réseau France Santé pourra bénéficier en moyenne de 50 000 € par an**. Ces fonds permettront notamment le renforcement des équipes de soins, l'extension et l'amélioration des locaux et l'appui à la coordination des parcours de santé des usagers, avec toute latitude à adapter le financement aux besoins des territoires.

Des dispositions législatives seront prises par le Gouvernement dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2026 pour traduire cet engagement financier en renfort de l'offre de soins.

¹ Liste non exhaustive et à titre d'exemple : maisons de santé, centres de santé, hôpitaux de proximité, cabinets médicaux regroupés, ...

3. Un déploiement territorial, accompagné par une équipe nationale resserrée

Les agences régionales de santé (ARS) et les préfets, en étroite coopération avec les caisses d'assurance maladie et en lien avec les élus locaux, **copiloteront le déploiement de ce réseau, à l'échelle régionale et à l'échelle départementale**, en lien avec les doyens des Unité de Formation et de Recherche (UFR) de santé, les élus locaux et les représentants des professionnels de santé.

Ils veilleront à :

- Définir avec les acteurs locaux le maillage cible du futur réseau France Santé permettant de répondre aux objectifs fixés par le Premier Ministre, territoire par territoire ;
- Prioriser les territoires les plus en tension pour le déploiement de nouveaux lieux de soins ;
- Identifier dans ce cadre les structures d'ores et déjà éligibles au label France Santé et engager les premières labellisations dès fin 2025 ;
- Assurer la bonne articulation avec les dispositifs existants et l'ensemble des acteurs locaux de santé, en accompagnant les structures et en mobilisant les moyens supplémentaires sur les nouvelles actions.

Une **équipe nationale**, dirigée par un coordinateur national nommé par le Premier ministre, est en cours de mise en place pour vous accompagner dans la phase d'ingénierie et de déploiement.

Cette équipe assurera notamment :

- La diffusion du **cahier des charges national** ;
- La **mise à disposition de cartographies et d'indicateurs de suivi** ;
- L'**appui en ingénierie de projets** à la demande des ARS et des préfets ;
- La **coordination des financements** et le suivi du calendrier.

4. Une labellisation accélérée à mettre en œuvre dès la fin de l'année

Afin d'obtenir des premiers résultats tangibles et visibles rapidement, vous procéderez à une **labellisation accélérée des structures qui répondent déjà au socle minimal de services** et souhaitent s'inscrire dans la démarche France Santé.

Les ARS et les préfets de département identifieront, **dans un délai de six semaines, au moins dix structures par département** disposant de projets mûrs ou d'une organisation déjà conforme aux principes du réseau. Ces structures seront **labellisées directement par l'ARS et le préfet**, sans attendre la procédure nationale complète.

Les **financements déjà programmés** pour ces structures pourront être **réaffectés et exécutés sous la bannière France Santé**, afin de garantir une mise en œuvre immédiate.

Un cahier des charges vous sera adressé dans les meilleurs délais pour guider ce processus de labellisation.

5. Calendrier

L'objectif est de réaliser des **campagnes de labellisation pour atteindre 2 000 lieux de soins France Santé à l'été 2026 et 5 000 en 2027**. Cela conduit un calendrier suivant pour les prochains mois :

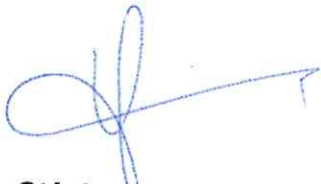
Étape	Délai/échéance	Acteurs concernés
Transmission du cahier des charges national	Novembre 2025	Équipe nationale France Santé
Première vague de labellisation accélérée (≈15 structures / département)	Décembre 2025	ARS / Préfets
Identification de l'ensemble des et projets éligibles parmi les structures existantes	Fin janvier 2026	ARS / Préfets
Seconde vague de labellisation (≈ 1000 structures)	Mars 2026	ARS / Préfets
Lancement de nouveaux projets prioritaires dans les zones sous-dotées	Avril 2026	ARS / Préfets / Collectivités
Suivi national du déploiement – premiers résultats	Juin 2026	Équipe nationale France Santé

France Santé doit devenir, dès 2026, **le visage concret de l'accès aux soins, construit avec les territoires, pour les Français.**

Vous disposez d'une **autonomie pleine et entière pour conduire cette dynamique**, avec le soutien du niveau national chaque fois que vous le jugerez nécessaire.

Nous savons pouvoir compter sur **votre mobilisation et votre engagement** pour la réussite de cette ambition nationale.

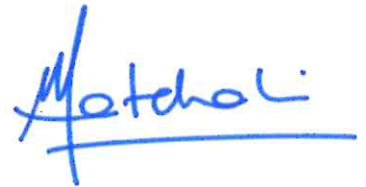
Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.



Stéphanie RIST



Françoise GATEL



Amélie DE MONTCHALIN